

Tunis, le 11/03/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

Ouverture d'une nouvelle période de souscription d'un Fonds d'Amorçage

« HEALTH TECH FUND »

Fonds d'amorçage

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 telles que modifiées et complétées par les textes subséquents

La société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND » pour une nouvelle période de souscription a commencé le **lundi 10 mars 2025** et se terminera le **lundi 09 mars 2026**.

Le fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination :	FA HEALTH TECH FUND
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds d'amorçage
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 telles que modifiées et complétées par les textes subséquents
Objet Social :	Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif et la constitution d'un portefeuille de participations composé essentiellement d'entreprises innovantes principalement non cotées et présentant un fort potentiel de croissance ou de développement
Montant cible :	20 000 000 Dinars réparti en 200 000 parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Date d'agrément :	03 décembre 2021
Date de Visa :	31 janvier 2022
Fondateurs :	UGFS-NA et SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB)
Gestionnaire :	UGFS-NA
Dépositaire :	STB
Distributeur :	UGFS-NA
Modalités de souscription :	➤ Montant d'émission globale en nominal est 16 978 900 DT ➤ Nombre de parts émises est 169 789 parts ➤ Prix d'émission par part émise est 102 DT dont une prime d'émission égale à 2 DT ➤ Montant minimum par souscription est 1 000 DT



La période de souscription sera fermée dès que les souscriptions au cours de cette période atteindront un montant nominal de 16 978 900 dinars, ou, de toutes façons, au bout de cette nouvelle période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.

Les demandes de souscription dans le fonds sont reçues au siège d'UGFS-NA sise à rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis.

Pour plus d'informations sur le fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 31 janvier 2022, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.